



# Assemblée générale

Distr. générale  
1er février 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 138 b) de l'ordre du jour

### Financement des forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

## Rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, pour laquelle l'Assemblée générale avait ouvert, par sa résolution 53/227 du 8 juin 1999, un crédit d'un montant brut de 148 904 683 dollars (montant net : 144 875 283 dollars). En outre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans une lettre datée du 26 mai 2000, que son président a adressée au Secrétaire général, a autorisé l'engagement d'un montant de 12 millions de dollars.

Les dépenses de la période se sont élevées à 149 475 700 dollars en chiffres bruts (montant net : 146 146 100 dollars), compte non tenu de contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 135 000 dollars, ce qui représente un dépassement d'un montant brut de 571 000 dollars (montant net : 1 270 800 dollars).

Ce dépassement est imputable principalement à des dépenses supplémentaires au titre des bâtiments préfabriqués, des transports, de l'appui aérien, du matériel de transmissions et du matériel de traitement électronique de l'information ainsi que d'autres matériels essentiels pour assurer la sécurité des contingents, qu'il a fallu engager pour répondre aux besoins immédiats découlant de l'expansion de la Force à la suite du retrait de toutes les forces israéliennes du sud du Liban. Il s'explique également par la liquidation tardive d'engagements qui n'étaient plus nécessaires au titre des dépenses afférentes au personnel militaire.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à propos du financement de la Force sont indiquées au paragraphe 19 du présent rapport.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–9	3
II. Exécution du budget . . . . .	10–12	4
III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 . . . . .	13–14	5
IV. Questions diverses . . . . .	15–18	7
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-cinquième session . . . . .	19	8
 Annexes		
I. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : tableau récapitulatif		9
II. Renseignements complémentaires sur les principaux écarts . . . . .		11
III. Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et du personnel militaire pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 . . . . .		16
IV. Montants répartis et dépenses de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 . . . . .		17

## I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité a créé la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une période initiale de six mois par sa résolution 425 (1978) du 19 mars 1978. Depuis, il a prorogé le mandat de la Force par diverses résolutions, dont la plus récente est sa résolution 1310 (2000) du 27 juillet 2000, par laquelle il l'a prorogé jusqu'au 31 janvier 2001.

2. Le budget proposé pour assurer le financement de la Force pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 4 février 1999 (A/53/819) s'élevait, en chiffres bruts, à 140 044 200 dollars (montant net : 136 014 800 dollars). Il avait été établi sur la base d'un effectif militaire de 4 513 personnes (3 518 pour les unités d'infanterie et 995 pour les unités logistiques), appuyé par un effectif civil de 491 personnes (dont 147 fonctionnaires internationaux et 344 agents locaux).

3. Sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/53/895/Add.1, par. 55), l'Assemblée générale, par sa résolution 53/227 du 8 juin 1999, a ouvert un crédit d'un montant brut de 148 904 683 dollars (montant net : 144 875 283 dollars) aux fins du fonctionnement de la FINUL pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, comprenant un montant de 7 407 886 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et un montant de 1 452 597 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Les quotes-parts correspondantes ont été mises en recouvrement auprès des États Membres.

4. Dans une lettre datée du 25 mai 2000, adressée au Président du Comité consultatif, le Contrôleur a fait savoir au Comité que, le 17 avril 2000, le Secrétaire général avait reçu une notification officielle concernant la décision du Gouvernement israélien de retirer ses forces du Liban avant juillet 2000, de façon strictement conforme aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a été informé en outre que, ce faisant, le Gouvernement israélien avait l'intention de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies (voir S/2000/322).

5. Le Contrôleur a également indiqué au Comité que, par la suite, le Secrétaire général, dans son rapport du 22 mai 2000 (S/2000/460), avait soumis des conclusions et des recommandations concernant les dispositions et moyens à prévoir pour assurer l'application des deux résolutions ainsi que de toutes les autres résolutions pertinentes. Le 23 mai 2000, le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, une déclaration selon laquelle le Conseil accueillait avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et y souscrivait résolument; se félicitait que le Secrétaire général ait l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à la FINUL de confirmer qu'un retrait total des forces israéliennes du Liban avait eu lieu conformément à sa résolution 425 (1978) et de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de faire face à toute éventualité, en ayant à l'esprit que la coopération de toutes les parties serait essentielle et souscrivait aux conditions énoncées par le Secrétaire général (S/PRST/2000/18).

6. Sur la base des besoins indiqués par le Secrétaire général aux paragraphes 31 à 35 de son rapport, et des prévisions selon lesquelles l'effectif total de la FINUL devrait être porté de 4 513 personnes à environ 5 600, et ultérieurement à environ 7 935, le Contrôleur a déclaré qu'au cours des dernières semaines de la période de

12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 il faudrait : a) renforcer l'effectif total de la FINUL, pour lui permettre de mener à bien les tâches liées à la confirmation du retrait des forces israéliennes, en le portant de 4 513 personnes à environ 5 600 au 30 juin 2000 (soit une augmentation de 1 087 personnes); b) prévoir les ressources nécessaires pour couvrir les frais de transport aérien et maritime et rembourser aux pays fournissant des contingents les dépenses afférentes à la fourniture, pendant un mois, de 29 véhicules blindés de transport de troupes et de 4 véhicules de reconnaissance au titre du Mémoire d'accord; c) prévoir les ressources nécessaires pour couvrir le coût des services contractuels relatifs à la destruction des engins explosifs et aux opérations de reconnaissance des zones minées et de déminage; d) prévoir les ressources nécessaires pour affréter deux hélicoptères supplémentaires avec équipage; e) achat immédiat de matériel de transport, de transmissions et de traitement électronique de l'information ainsi que de matériel divers; f) acheter des fournitures d'entretien et fournitures diverses. Le Contrôleur a également noté que, parallèlement à l'expansion de la Force, il faudrait immédiatement renforcer ses effectifs civils (personnel recruté sur le plan international et agents locaux), à titre provisoire, en attendant que les besoins supplémentaires effectifs soient définis dans le projet de budget révisé pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Il a déclaré que, selon lui, tout poste supplémentaire ainsi créé à titre provisoire pour répondre aux besoins immédiats de la FINUL le serait sans préjudice de l'examen et approbation ultérieurs du budget révisé pour 2000-2001, par le Comité consultatif et l'Assemblée générale.

7. Le Contrôleur a estimé que le montant des ressources nécessaires à ces fins durant les dernières semaines allant jusqu'au 30 juin 2000 s'élevait à 12 millions de dollars, et a demandé au Comité consultatif d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses supplémentaires à hauteur de ce montant.

8. Le Comité consultatif a approuvé la demande du Contrôleur dans une lettre datée du 26 mai 2000, adressée au Secrétaire général par son président. Le montant de 12 millions de dollars dont le Comité consultatif a autorisé l'engagement n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

9. Compte non tenu de l'engagement autorisé par le Comité consultatif (voir par. 8 ci-dessus), le montant des dépenses effectives et des dépenses engagées (y compris au titre du renforcement de la FINUL) au cours de la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, soit 149 475 700 dollars en chiffres bruts (montant net : 146 146 100 dollars) a dépassé de 571 000 dollars en chiffres bruts (1 270 800 dollars en chiffres nets), le crédit d'un montant brut de 148 904 683 dollars (montant net : 144 875 283 dollars) ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/227. Toutefois, sur la base d'une analyse de l'état des engagements non réglés, le Secrétaire général estime que ce dépassement d'un montant brut de 571 000 dollars (montant net : 1 270 800 dollars) sera éliminé lors de la liquidation de certains engagements non réglés. C'est pourquoi il recommande à l'Assemblée générale de ne prendre aucune décision en vue du financement de ce montant supplémentaire (voir plus loin, sect. 5, par. 19).

## II. Exécution du budget

10. On trouvera des informations concernant le fonctionnement de la FINUL pendant la période considérée dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sé-

curité datés du 21 juillet 1999 (S/1999/807), du 17 janvier 2000 (S/2000/28), du 22 mai 2000 (S/2000/460) et du 20 juillet 2000 (S/2000/718).

11. L'exécution du budget de la Force pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 a subi le contrecoup de l'évolution considérable des besoins opérationnels au cours des deux derniers mois de cette période, à la suite du retrait des Forces de défense israéliennes du sud du Liban. Pour faire face à la nouvelle situation opérationnelle, un programme d'expansion a été prévu et mis en oeuvre d'urgence au début du mois de mai 2000 en vue de renforcer les effectifs de la FINUL, qui devaient être portés, de leur niveau approuvé de 4 513 personnes à l'époque, à environ 5 600 personnes à la fin de juin 2000, avec un renforcement correspondant du personnel d'appui. En fait, l'augmentation des effectifs de la Force n'a pas été aussi importante que prévu (il y avait seulement 4 871 soldats dans le théâtre d'opérations au 30 juin 2000). Des mesures ont cependant été prises d'urgence à l'appui de l'expansion de la Force. Elles concernaient notamment la construction de nouveaux bâtiments préfabriqués indispensables au réalignement des nouvelles positions et des positions existantes renforcées; l'achat de matériel supplémentaire pour les transports, l'appui aérien, les transmissions, le traitement électronique de l'information, les bureaux et les logements, et de matériel divers, eu égard à la mobilité accrue exigée de la Force du fait de sa reconfiguration le long de la ligne de retrait (Ligne bleue); le recours à des services contractuels pour les télécommunications, la destruction des engins explosifs et les opérations de reconnaissance des zones minées et de déminage, le transport par avion et par bateau de véhicules blindés pour le transport de troupes, de matériel de déminage et de matériel de génie, et le remboursement aux pays fournissant des contingents des dépenses correspondant à la fourniture de véhicules blindés et de véhicules de reconnaissance à la FINUL pendant un mois dans le contexte de son renforcement.

12. Toutefois, pour la raison donnée plus haut au paragraphe 9, ces dépenses supplémentaires seront couvertes au moyen des crédits initialement approuvés pour la FINUL pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, grâce aux économies réalisées à d'autres rubriques, notamment à la rubrique Personnel civil, du fait que le taux de vacance de postes s'est élevé en moyenne à 24 % pour le personnel international (contre un taux de 5 % prévu au budget), et qu'un certain nombre d'agents locaux expérimentés ont été temporairement affectés à d'autres missions et remplacés par des agents locaux dont le niveau de rémunération était moins élevé.

### **III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000**

13. Comme le montre le tableau 1 ci-après, par rapport au montant brut de 148 904 683 dollars (montant net : 144 875 283 dollars) des crédits ouverts pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, les dépenses se sont élevées à 149 475 700 dollars en chiffres bruts (montant net : 146 146 100 dollars), dont 43 178 000 dollars correspondant à des engagements non réglés. Il n'est pas demandé de crédits supplémentaires pour couvrir le dépassement de 571 000 dollars en chiffres bruts (1 270 800 dollars en chiffres nets), dans la mesure où il sera couvert par la liquidation d'engagements qui ne sont plus nécessaires pour la période considérée. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations concernant l'exécution du budget pour la période considérée, par rubrique budgétaire, et à

l'annexe II des renseignements supplémentaires sur les principaux écarts constatés. L'annexe IV est une représentation graphique des montants répartis et des dépenses par grande catégorie budgétaire.

Tableau 1  
**Montants répartis et dépenses**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses engagées<sup>a</sup></i>	<i>Écarts</i>
Personnel militaire	79 24	79 87	(636,3)
Personnel civil	26 05	21 51	4 53
Dépenses opérationnelles	30 69	35 87	(5 18)
Autres programmes	26,0	15,5	10,5
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	1 45	1 45	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	7 40	7 40	–
Contributions du personnel	4 02	3 32	699,8
<b>Total</b>	<b>148 90</b>	<b>149 47</b>	<b>(571,0)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	(4 02)	(3 32)	(699,8)
<b>Total net</b>	<b>144 87</b>	<b>146 14</b>	<b>(1 27)</b>
Contributions volontaires en nature budgétisées	135,0	135,0	–
Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	–
<b>Total des ressources</b>	<b>149 03</b>	<b>149 61</b>	<b>(571,0)</b>

<sup>a</sup> Dont 43 178 000 dollars d'engagements non réglés.

14. Le tableau 2 ci-après contient des données sur le déploiement du personnel militaire et du personnel civil pendant la période considérée. On se reportera à l'annexe III pour plus de détails.

Tableau 2  
**Personnel civil et militaire : effectifs autorisés, postes pourvus  
 et pourcentage de postes vacants pendant la période du 1er juillet 1999  
 au 30 juin 2000**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectifs autorisés (moyenne)</i>	<i>Effectifs déployés (moyenne)</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	4 513	4 528	–
Police civile	–	–	–
Personnel international	146	125	24
Personnel local	344	344	–
Volontaires des Nations Unies	–	–	–

#### IV. Questions diverses

15. On se souviendra qu'un compte de réserve au titre de l'assurance responsabilité aux tiers pour les hélicoptères de la FINUL a été constitué en 1986 spécifiquement en tant qu'auto-assurance pour le transport de passagers par des hélicoptères de la FINUL, car à l'époque il n'existait pas de plan d'assurance couvrant ce type de risques. Par la suite, un plan d'assurance des Nations Unies dont une section couvre désormais la responsabilité aux tiers a été mis en place.

16. Au paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif sur le financement de la FINUL (A/52/860/Add.6), le Comité a émis l'opinion que le compte de réserve au titre de l'assurance aux tiers pour les hélicoptères n'était plus nécessaire et a recommandé que le fonds de réserve soit supprimé et que le solde non engagé soit remboursé aux États Membres.

17. Aux paragraphes 14 et 15 de sa résolution 52/237 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a décidé que, dans le cas des États Membres qui s'étaient acquittés de leurs obligations financières au titre de la Force, il serait déduit des charges à répartir leur part respective du solde inutilisé du compte de réserve au titre de l'assurance responsabilité aux tiers pour les hélicoptères, soit 3 098 190 dollars; et que, dans le cas des États Membres qui ne s'étaient pas acquittés de ces obligations, leur part du solde inutilisé de ce compte de réserve serait déduite des sommes dont ils demeuraient redevables. Le solde inutilisé a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour la période du 1er au 31 juillet 1998, conformément aux dispositions de la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale.

18. Toutefois, le solde effectif du compte de réserve au 30 juin 1998, lors de la clôture des comptes pour la période considérée, soit 3 284 442 dollars, était supérieur au solde de 3 098 190 dollars au 29 mai 1998 que le Secrétariat avait indiqué à l'Assemblée générale, la différence de 186 252 dollars correspondant aux intérêts perçus pour la période du 28 mai au 30 juin 1998. En conséquence, le Secrétaire général recommande qu'à la reprise de sa cinquante-cinquième session l'Assemblée générale adopte une décision analogue sur le traitement du solde restant au compte

de réserve au titre de l'assurance responsabilité aux tiers pour les hélicoptères, afin que ce compte de réserve puisse enfin être clos.

## **V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-cinquième session**

19. En ce qui concerne le financement de la FINUL, l'Assemblée générale devra prendre les décisions ci-après :

a) Prendre note des dépenses supplémentaires d'un montant brut de 571 000 dollars (montant net : 1 270 800 dollars) engagées au titre du fonctionnement de la Force pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, et autoriser le Secrétaire général à utiliser, pour les couvrir, des crédits d'un montant équivalent provenant de l'annulation d'engagements se rapportant à la même période;

b) Prendre une décision au sujet du solde de 186 252 dollars restant au compte de réserve pour l'assurance responsabilité aux tiers pour les hélicoptères de la FINUL.

## Annexe I

## Exécution du budget de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories de dépenses</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4) = (1) - (3)</i>
	<i>Montants répartis<sup>a</sup></i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)</i>	<i>Écarts</i>
<b>I. Personnel militaire</b>				
1. Observateurs militaires	-	-	-	-
2. Contingents	77 70	-	78 09	(392,9)
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	541,0	-	741,0	(200,0)
b) Soutien logistique autonome	-	-	43,4	(43,4)
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 00	-	1 00	-
<b>Total partiel, rubrique 3</b>	<b>1 54</b>	<b>-</b>	<b>1 78</b>	<b>(243,4)</b>
<b>Total, catégorie I</b>	<b>79 24</b>	<b>-</b>	<b>79 87</b>	<b>(636,3)</b>
<b>II. Personnel civil</b>				
1. Police civile	-	-	-	-
2. Personnel international et personnel local	26 05	-	21 51	4 53
3. Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-
4. Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-
5. Observateurs électoraux civils	-	-	-	-
<b>Total, catégorie II</b>	<b>26 05</b>	<b>-</b>	<b>21 51</b>	<b>4 53</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>				
1. Locaux/hébergement	2 69	3 47	4 87	(2 18)
2. Remise en état des infrastructures	-	-	-	-
3. Transports	17 66	10 34	17 44	217,1
4. Opérations aériennes	1 20	-	1 57	(369,6)
5. Opérations navales	-	-	-	-
6. Transmissions	2 04	1 30	2 13	(92,7)
7. Matériel divers	2 81	2 23	3 25	(439,1)
8. Fournitures et services	3 88	-	4 35	(467,4)

<i>Catégories de dépenses</i>	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)
	<i>Montants répartis<sup>a</sup></i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)</i>	<i>Écart</i>
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	–	–	1 84	(1 84)
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	383,3	–	386,9	(3,6)
<b>Total partiel, rubrique 9</b>	<b>383,3</b>	<b>–</b>	<b>2 23</b>	<b>(1 84)</b>
<b>Total, catégorie III</b>	<b>30 69</b>	<b>17 36</b>	<b>35 87</b>	<b>(5 18)</b>
<b>IV. Autres programmes</b>				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	–	–	–	–
3. Programmes de formation	26,0	–	15,5	10,5
4. Programmes de déminage	–	–	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
<b>Total, catégorie IV</b>	<b>26,0</b>	<b>–</b>	<b>15,5</b>	<b>10,5</b>
<b>V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi</b>	<b>1 45</b>	<b>–</b>	<b>1 45</b>	<b>–</b>
<b>VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	<b>7 40</b>	<b>–</b>	<b>7 40</b>	<b>–</b>
<b>VII. Contributions du personnel</b>	<b>4 02</b>	<b>–</b>	<b>3 32</b>	<b>699,8</b>
<b>Total brut, catégories I à VII</b>	<b>148 90</b>	<b>17 36</b>	<b>149 47</b>	<b>(571,0)</b>
<b>VIII. Recettes</b>	<b>(4 02)</b>	<b>–</b>	<b>(3 32)</b>	<b>(699,8)</b>
<b>Total net, catégories I à VIII</b>	<b>144 87</b>	<b>17 36</b>	<b>146 14</b>	<b>(1 27)</b>
<b>IX. Contributions volontaires en nature budgétisées</b>	<b>135,0</b>	<b>–</b>	<b>135,0</b>	<b>–</b>
<b>X. Contributions volontaires en nature non budgétisées</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>149 03</b>	<b>17 36</b>	<b>149 61</b>	<b>(571,0)</b>

<sup>a</sup> Sur la base du montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/227.

## Annexe II

### Renseignements complémentaires sur les principaux écarts

#### Personnel militaire

*Montant réparti : 79 242 000 dollars; dépenses : 79 878 300 dollars;  
écart : (636 300 dollars)*

1. Le dépassement à cette rubrique résulte de l'augmentation des dépenses au titre des contingents (392 900 dollars) et d'autres dépenses afférentes au personnel militaire (243 400 dollars).

#### Contingents

*Montant réparti : 77 701 000 dollars; dépenses : 78 093 900 dollars;  
écart : (392 900 dollars)*

2. Le dépassement de 392 900 dollars à cette rubrique est imputable principalement à l'augmentation des effectifs moyens (4 528 personnes) par rapport à ceux prévus au budget (4 513 personnes), du fait que le nombre de militaires affectés à la FINUL en juin 2000 a rapidement été porté à 4 871. Il convient cependant de noter qu'il s'explique également par le retard avec lequel ont été annulés des engagements devenus inutiles, qui avaient été effectués en prévision d'une augmentation beaucoup plus importante des effectifs en juin 2000 (5 600 personnes). Ce dépassement a toutefois été en partie compensé par les économies réalisées au titre des rations, grâce à la conclusion de contrats plus avantageux avec des entrepreneurs locaux, et à l'amélioration du système de gestion des stocks qui a permis d'identifier les produits rarement consommés qui n'ont plus été commandés.

#### Autres dépenses afférentes au personnel militaire

*Montant réparti : 1 541 000 dollars; dépenses : 1 784 400 dollars;  
écart : (243 400 dollars)*

3. Le dépassement de 243 400 dollars s'explique par l'augmentation des remboursements dus aux pays qui ont fourni des contingents supplémentaires sur la base d'arrangements de soutien autonome, pour le matériel que ceux-ci ont amené dans la zone de la mission en vertu de contrats de location avec services, à la suite du retrait des forces israéliennes du sud du Liban.

#### Personnel civil

*Montant réparti : 26 051 100 dollars; dépenses : 21 515 600 dollars;  
écart : 4 535 500 dollars*

4. Le solde inutilisé à cette rubrique s'explique par le fait que le pourcentage de postes vacants, en ce qui concerne le personnel international, s'est établi à 24 % au cours de la période considérée (contre le taux de 5 % prévu dans le budget) et que les salaires versés aux agents locaux recrutés à titre temporaire pour remplacer des agents locaux expérimentés de la FINUL temporairement affectés à d'autres missions ont été moins élevés. Ce solde inutilisé a été en partie contrebalancé par l'augmentation des dépenses au titre des frais de voyage, du fait que des équipes de

levé cartographique ont dû se rendre à Londres, Paris et Beyrouth pour examiner les archives nationales afin de pouvoir tracer une ligne (Ligne bleue) permettant de confirmer le retrait des forces israéliennes, et que d'autres spécialistes ont dû venir dans la zone de la mission pour préparer la FINUL aux changements opérationnels nécessités par le retrait des forces israéliennes du sud du Liban.

### **Dépenses opérationnelles**

*Montant réparti : 30 695 700 dollars; dépenses : 35 876 200 dollars;  
écart : (5 180 500 dollars)*

5. Le dépassement constaté résulte de l'augmentation des dépenses aux rubriques Locaux/hébergement (2 181 800 dollars), Opérations aériennes (369 600 dollars), Transmissions (92 700 dollars), Matériel divers (439 100 dollars), Fournitures et services (467 400 dollars) et Fret aérien et de surface (1 847 000 dollars), qui a été en partie contrebalancée par un solde inutilisé à la rubrique Transports (217 100 dollars).

#### **Locaux/hébergement**

*Montant réparti : 2 693 400 dollars; dépenses : 4 875 200 dollars;  
écart : (2 181 800 dollars)*

6. Le dépassement s'explique en grande partie par le fait qu'il a fallu acheter d'urgence des locaux préfabriqués supplémentaires pour héberger les soldats supplémentaires déployés aussi bien dans de nouvelles positions que dans les anciennes, agrandies, pour assurer un contrôle effectif de la zone d'opérations à la suite du retrait des forces israéliennes du sud du Liban.

#### **Transports**

*Montant réparti : 17 660 500 dollars; dépenses : 17 443 400 dollars;  
écart : 217 100 dollars*

7. Le solde inutilisé à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des frais d'entretien, de nombreux véhicules ayant été achetés récemment. Ce solde inutilisé a toutefois été en partie contrebalancé par une augmentation des dépenses imputables à divers facteurs : nécessité d'acheter d'urgence 52 véhicules de patrouille pour accroître la mobilité des patrouilles et faciliter les activités d'observation des nouveaux postes d'observation et des positions renforcées au moyen de sacs de sable; augmentation de la consommation de carburants et lubrifiants, en raison de l'augmentation considérable des déplacements des véhicules militaires, en particulier des véhicules blindés de transport de troupes, suite au redéploiement de la Force au cours de la période d'avril à juin 2000; et paiement des primes d'assurance pour les véhicules se rapportant à la précédente période financière.

### **Opérations aériennes**

*Montant réparti : 1 208 900 dollars; dépenses : 1 578 500 dollars;  
écart : (369 600 dollars)*

8. Le dépassement à cette rubrique s'explique principalement par le nombre d'heures de vol supplémentaires effectuées par les hélicoptères pour assurer l'appui aérien au cours des activités de déploiement et de redéploiement durant la période d'avril à juin 2000 et par l'augmentation des dépenses au titre de l'assurance responsabilité au tiers pour les hélicoptères, résultant de l'augmentation des primes dans les contrats de l'ONU.

### **Transmissions**

*Montant réparti : 2 043 600 dollars; dépenses : 2 136 300 dollars;  
écart : (92 700 dollars)*

9. Le dépassement à cette rubrique résulte principalement du fait qu'il a fallu acheter d'urgence du matériel de transmissions supplémentaire (notamment 21 liaisons téléphoniques rurales, 158 convertisseurs courant alternatif-courant continu, du matériel HF, du matériel satellite, 650 postes téléphoniques, 7 cylinks numériques, 7 blocs d'alimentation et châssis pour cylinks, 9 émetteurs-récepteurs HF BLU statiques, 2 émetteurs-récepteurs HF BLU mobiles et 1 enregistreur) et un certain nombre de pièces détachées pour faciliter le redéploiement de la Force dans de nouvelles positions au sud le long de la Ligne bleue. Ces dépenses supplémentaires ont été en partie contrebalancées par un solde inutilisé à la rubrique Transmissions par réseaux commerciaux, résultant du fait qu'on s'est davantage servi des transmissions radio et des liaisons téléphoniques fournies par la FINUL au cours de la période d'avril à juin 2000.

### **Matériel divers**

*Montant réparti : 2 817 600 dollars; dépenses : 3 256 700 dollars;  
écart : (439 100 dollars)*

10. Le dépassement à cette rubrique s'explique par le fait qu'il a fallu acheter d'urgence des photocopieuses et du matériel de traitement électronique de l'information supplémentaires (notamment des ordinateurs de bureau, des imprimantes, des routeurs et des accessoires, pour l'extension du réseau local) afin d'équiper les nouvelles positions et les anciennes qui avaient été transférées dans le contexte du renforcement de la FINUL à la suite du retrait des troupes israéliennes du sud du Liban. Il a également fallu acheter d'urgence du matériel médical supplémentaire, des outils spécialisés, des détecteurs de mines, du matériel de lutte contre l'incendie, et du matériel pour les plates-formes pour hélicoptères, afin d'assurer la sécurité des soldats et du personnel civil, selon que de besoin. Il a également fallu acheter du mobilier supplémentaire ainsi que du matériel pour les cantines et cuisines et les logements. Ce dépassement a été en partie contrebalancé par les économies réalisées au titre des pièces de rechange et le fait qu'il n'a pas été nécessaire d'acheter six jumelles d'observation et quatre dispositifs d'observation nocturne.

**Fournitures et services**

*Montant réparti : 3 888 400 dollars; dépenses : 4 355 800 dollars;  
écart : (467 400 dollars)*

11. Le dépassement à cette rubrique, pour les services divers, est principalement imputable aux services contractuels supplémentaires nécessaires pour assurer un appui à la Force dans les domaines des télécommunications et du génie, aux dépenses imprévues liées aux services et traitements médicaux dans un certain nombre de cas urgents et compliqués dont l'hôpital de la FINUL n'a pas pu s'occuper, aux frais bancaires supplémentaires et aux pertes de change. À la rubrique Fournitures diverses, il a fallu engager des dépenses supplémentaires au titre des fournitures pour la défense des périmètres, de l'intendance et des magasins et des fournitures de bureau, en raison de l'augmentation des activités opérationnelles. Ces dépassements ont été en partie contrebalancés par les soldes inutilisés résultant du fait que les dépenses aux rubriques Demandes d'indemnisation et règlements, Fournitures médicales, Fournitures sanitaires et articles de nettoyage et Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants ont été inférieures aux prévisions.

**Transport aérien et de surface**

*Montant réparti : 383 300 dollars; dépenses : 2 230 300 dollars;  
écart : (1 847 000 dollars)*

12. Le dépassement à cette rubrique est imputable aux frais de transport par avion des véhicules blindés de transport de troupes dont la Force avait besoin d'urgence et aux frais de transport par bateau d'autres véhicules de transports blindés, de matériel de déminage et de matériel de génie nécessaires dans le contexte de l'augmentation des effectifs de la Force.

**Autres programmes**

*Montant réparti : 26 000 dollars; dépenses : 15 500 dollars; écart : 10 500 dollars*

**Programmes de formation**

*Montant réparti : 26 000 dollars; dépenses : 15 500 dollars; écart : 10 500 dollars*

13. Le solde inutilisé à cette rubrique s'explique par l'annulation d'un certain nombre de cours de formation auxquels les fonctionnaires n'ont pas pu participer durant la période d'expansion et de réorganisation de la Force.

**Contributions du personnel**

*Montant réparti : 4 029 400 dollars; dépenses : 3 329 600 dollars;  
écart : 699 800 dollars*

14. Le solde inutilisé s'explique principalement par le fait que le taux de vacance de postes en ce qui concerne le personnel international, qui s'est établi à 24 %, a dépassé le taux prévu dans le projet de budget initial, à savoir 5 %.

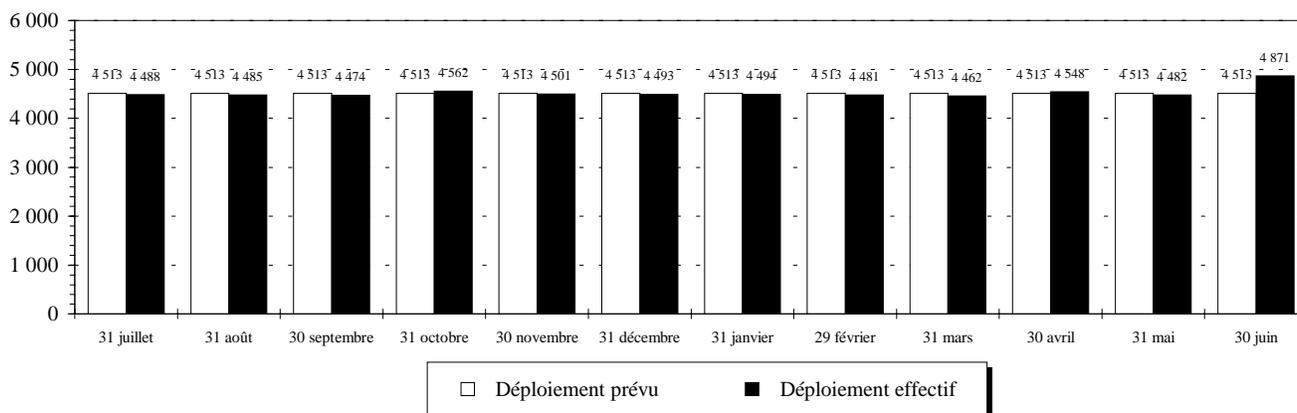
## **Recettes provenant des contributions du personnel**

15. Ce montant correspond à celui inscrit à la rubrique Contributions du personnel (voir par. 14 ci-dessus).

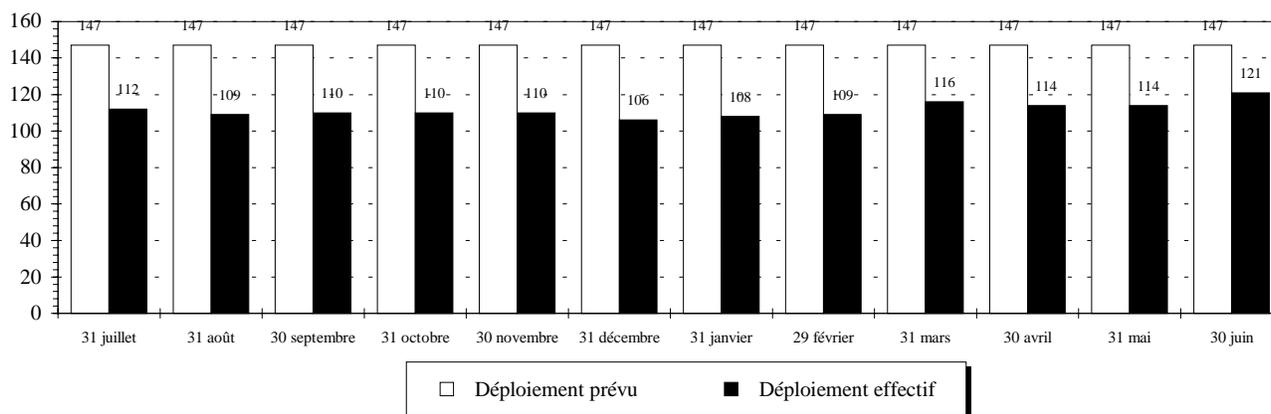
## Annexe III

## Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et du personnel militaire pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

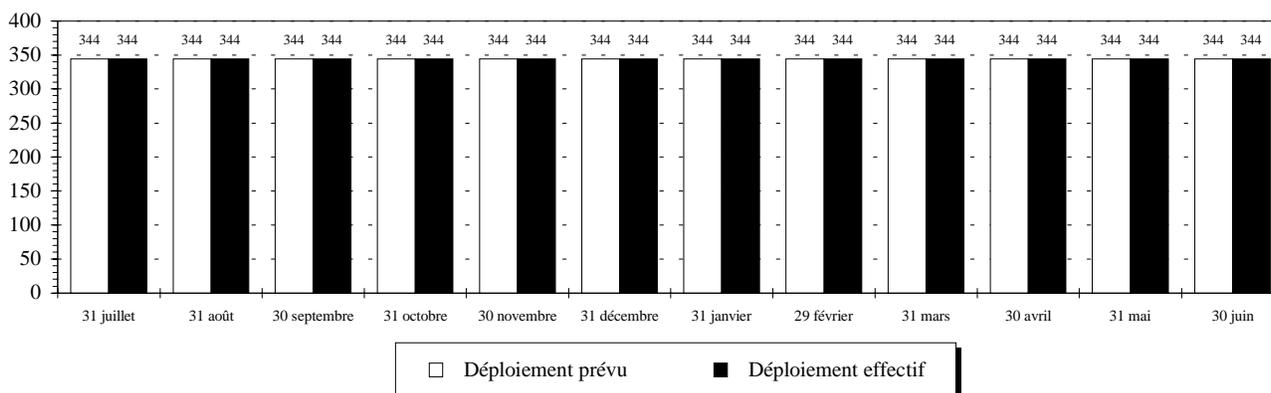
### 1. Contingents



### 2. Personnel international



### 3. Personnel local



## Annexe IV

### Montants répartis et dépenses de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

